

chacun peut payer, soumettant toutes les sources d'informations aux juges. Ce serait un acte de justice et d'équité sociale profitable aussi bien aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il n'est pas dans l'intérêt général d'exiger du débiteur ce qu'il ne peut donner sans épuiser ses ressources et même ses sources de production, car l'on s'expose ainsi à de graves perturbations sociales".

C'est la première fois depuis la guerre que les puissances en sont venues à une entente comme celle de Lausanne. Qu'en résultera-t-il? Le Saint Père a gémi bien des fois sur l'égoïsme des peuples, plus grave encore que celui des individus. Qu'attendre de sociétés qui ont renié les principes chrétiens? Grandi, alors ministre des affaires étrangères dans le cabinet Mussolini, a prononcé à Lausanne des paroles que les oreilles des peuples n'entendent plus guère. Parlant à un groupe de journalistes, Grandi a dit: "C'est le moment pour les peuples d'appliquer l'invocation évangélique: "Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés". Ces paroles courageuses rappelleront les belles pages de Gratry, sur la Paix. Les méditations religieuses et patriotiques du grand Oratien, publiées en 1861, ont été rééditées durant la guerre par Mgr Gauthier, Archevêque de Besançon. Gratry disait en substance que le grand secret, pour les nations comme pour les individus, est de dompter son orgueil, de refrener ses passions, de se modérer, de pratiquer la patience, en d'autres termes de prendre la croix. Si en présence des grandes leçons de l'histoire, si visibles dans la vie des peuples, l'on pouvait, dit Gratry, établir les principes d'une vraie science sociale, qui ferait connaître que l'Evangile est la loi des nations, l'on verrait les peuples se tourner vers le Christ. Les hommes comprendraient que la divinité de Notre-Seigneur est démontrée par la promulgation miraculeuse des lois sociales. C'est Bastiat qui a dit: "Il est impossible qu'un homme ait pu avoir une connaissance aussi profonde de l'humanité et des lois qui la régissent comme on la trouve dans l'Evangile." Gratry disait encore que les principes de la justice la plus absolue, et non seulement ceux de la charité, deviennent applicables dans les relations de peuple à peuple, tout comme saint François d'Assise avait voulu démontrer que les préceptes évangéliques sont applicables à la lettre. Gratry donnait comme exemple, le suivant: Je ne puis juger par moi-même, disait-il, de la valeur scientifique de cet exemple, mais je sais certains savants qui y croient. Notre-Seigneur dit à ses Apôtres: "Si l'on vous demande votre tunique, donnez aussi votre manteau". Voici un conseil, dit Gratry, qui à première vue semble impossible dans les relations de peuple à peuple. Et pourtant... vers la fin du dix-septième siècle, la France et l'Angleterre en viennent aux prises à propos de leurs colonies. Franklin a prétendu que si l'une des nations avait dit à son adversaire: Vous contes-